

universo Clero Marianopolitano faciendae, esse diem, qua data sunt Litterae Apostolicae in forma Brevis pro Coadjutoria cum futura successione ».

Atque ita rescripsit et servari mandavit.

Die 30 Januarii 1878.

Cette réponse qui oblige en conscience (*servari mandavit*), établit donc clairement la distinction faite plus haut. Un évêque coadjuteur *cum futura successione*, lorsqu'il est devenu ordinaire, par suite de la démission ou de la mort de son prédécesseur, célèbre l'anniversaire de son élection, non le jour de la translation, ni le jour du consistoire, mais le jour où il est nommé *cum futura successione*. Or c'est exactement le cas de Mgr Decelles à Saint-Hyacinthe. Donc pour lui, comme pour Mgr Fabre, l'anniversaire de l'élection offrira cette différence avec les autres qu'il aura lieu le jour où le bref qui le nomme coadjuteur a été signé. Ce sera donc le 14 janvier comme l'indique l'ORDO, et non le 19. J. S.

CHRONIQUE SHERBROOKIENNE

ELUI qui a vécu de longs mois dans les brumes et les brouillards des hivers de Rome et de Paris doit mieux apprécier que d'autres, ce me semble, les clartés ensoleillées et les reflets étincelants de nos neiges canadiennes. En un pays accidenté, comme notre région sherbrookienne, les collines s'échelonnent si gracieuses sous leur blanche parure de neige, les montagnes se dressent si imposantes en leur robe d'hermine, tout en haut le ciel se fait si pur, qu'on oublie volontiers que le vent est rude parfois, que la rafale poudre en tournoyant et que la bise souffle et mord. Les pauvres, eux, n'oublient pas : car ils ont froid. Bénis les riches qui savent que leur donner c'est prêter à Dieu !